



Présentation des élus au conseil municipal des enfants (CME)

Lola : j'ai 10 ans, j'ai voulu être élue pour offrir aux habitants de ma commune la meilleure vie possible.

Marilou : j'ai 10 ans et demi. Je veux faire des projets pour qu'on puisse jouer encore plus à St Victor. J'aime le théâtre et les animaux.

Emilande : je suis née le 18/06/2011. J'ai 10 ans et je suis en CM2. Voici une idée que j'ai eu : mettre plus de poubelles pour éviter de polluer la nature.

Alessio : j'aurais aimé que l'on étudie la possibilité de créer un pumtrack et/ou un skate park.

Clara : née le 28 mars 2012, je suis en CM1 ! Je suis née sur une moto, c'est pour cela que je vous propose de faire " un pump track " ! Toutes les personnes qui pratiquent rollers, trottinette.... pourront en profiter.
Lilou : J'ai 8 ans et je suis en CE2. Je voulais faire partie des élus pour aider les autres et pour améliorer la vie de ma commune.

Mes idées étaient là boîte à goûter, où lorsque mes camarades oublient leurs goûters pour le 4h et bien une machine leur distribue un goûter équilibré avec eau, compote ou fruits. Le banc de couleurs, où pourrait s'asseoir un camarade qui n'a personne pour jouer et lorsque les camarades le voient assis sur ce banc, ils viennent le chercher pour jouer avec lui. Une piscine à balles pour les petits.
Alisson : 10 ans, aimerait avoir un skate parc ou un lieu où pouvoir s'amuser avec ses amis dans le bourg en toute sécurité.

Léo : j'ai 8 ans. J'ai plein d'idées pour notre village de Saint Victor, comme mettre en place un cinéma en plein air l'été, pour que les Saint Victoriens puissent se retrouver tous ensemble.

Marie : j'ai 7 ans et je suis en CE1. Mon projet est de faire un parc avec plus de jeux pour les enfants et les ados et quelques animaux (paons, poules, petites chèvres...) et une salle de jeux où on pourrait aussi regarder des films pour tout le monde.
Elfie : j'ai 8 ans. J'ai voulu faire partie du conseil des enfants pour aider les autres et réaliser des projets. Mon idée était de créer un banc de l'amitié dans la cour de récréation pour que les enfants ne soient jamais seuls. Ils s'assoient sur le banc et les autres comprennent qu'ils se sentent seuls alors ils leur proposent de jouer ensemble.

Axel : j'ai 8 ans et demi et je suis en CE2. Je souhaiterais trouver un endroit où l'on pourrait observer la lune et dormir à la belle étoile.

Antoine : je me suis présenté pour avoir des poules à l'école.

Zayn : Je voulais faire partie du conseil municipal des enfants pour proposer et expliquer les idées des copains et copines et améliorer les choses pour tous les enfants de St Victor.

Camille : j'ai 8 ans et demi, je suis en CE2. Je voulais être élu pour donner des nouvelles idées au village.

Aymeric (absent sur la photo) : je souhaitais être élu pour faire de beaux projets dans notre village, pour que tout le monde y vive bien. Je voudrais que le CME puisse aller rencontrer les personnes âgées du village pour se connaître.

Toutes ces idées seront mises à plat lors de notre prochaine réunion le vendredi 25 mars à la mairie.

ÉTAT-CIVIL

Décès
 MARÉCHAL Guy 07 février

MANIFESTATIONS

AVRIL

Bourse d'échanges, Placomusophiles
 samedi 2, salle des sports
Repas des anniversaires, Club du 3^{ème} âge
 jeudi 7, salle des charpentes
Concours de boules Crédit Mutuel, Boule Amicale
 lundi 18, boulodrome

MAI

Vente de muguet, Espérance Basket
 dimanche 1^{er}, village
Concours en doublettes, Boule Amicale
 vendredi 6, boulodrome
Bal, Comité des Fêtes
 samedi 7, salle des fêtes
Concours de pétanque, Chasse
 samedi 7, boulodrome
Vente de plants, Sou des écoles
 vendredi 13 et samedi 14, bar les Voyageurs
Barbecue, Classes en 2
 samedi 14, salle des sports

JUIN

Fête des Classes en 2
 dimanche 5
Assemblée Générale, Espérance Basket
 vendredi 10, salle des sports
Fête de l'école, Sou des écoles
 vendredi 24, salle des sports
Concours « 8h de la municipalité », Boule Amicale
 samedi 25, boulodrome

ÉLECTIONS 2022

Elections Présidentielles les 10 et 24 avril
 Le scrutin sera ouvert de 8h à 19h.

Elections Législatives les 12 et 19 juin
 Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

Le bureau de vote est désormais installé à la salle des sports, 170, impasse des cheminots.

LA GUERRE EN UKRAINE

"Face à la situation en Ukraine, la Préfecture et les associations se mettent en marche pour porter assistance à la population ukrainienne. La Préfecture a mis en place une adresse mail afin de permettre de recenser les dons financiers, dons matériels et les possibilités d'hébergement pour les familles ukrainiennes. Chacun d'entre nous peut agir de façon personnelle, à sa manière, mais il faut avoir conscience que l'accueil d'une famille est une responsabilité et un engagement de la part de l'hébergeur sur le plus ou moins long terme. La commune reste en lien avec les offices public de l'habitat qui pourront mettre à disposition leurs logements vacants si cela était nécessaire. "
solidariteukraine@loire.gouv.fr

FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Après la saison hivernale, pensées, tulipes, narcisses agrémentent les pots sur la place du village et devant la mairie.

Les élus de la commission se préparent déjà pour le fleurissement de toute la commune en mai.

MAISONS ILLUMINÉES

Un petit clin d'œil aux habitants qui ont mis un peu de lumière dans notre village en décorant leurs maisons pour les fêtes. De très belles choses ont pu être vues tout au long du mois de décembre.



LES BIODÉCHETS

Une borne vient d'être installée sur la place Carnot côté rivière. Elle sert à trier les biodéchets.

Mais qu'est-ce que c'est ?
 Jardin ou pas, avec les nouvelles bornes de couleur verte, chaque foyer peut trier ses biodéchets alimentaires : restes de repas, de viande ou de poisson, agrumes, épluchures... qui peuvent être déposés dans la borne verte. Les biodéchets sont constitués à 100 % de matière organique, c'est du gâchis de les incinérer ou de les enfouir avec les déchets non recyclables. Triés, ils sont rendus à la terre après avoir été compostés.

Comment faire ?
 Triez vos biodéchets dans votre cuisine en utilisant les sacs krafts et le bio-seau (disponible en mairie). Téléchargez l'application Egatedigi sur votre smartphone. Celle-ci vous permettra l'ouverture de la borne. Pour ceux qui n'ont pas de smartphone, un badge magnétique sera fourni. N'hésitez pas à redemander des sacs si besoin.

Pour tout renseignement, contactez le « service déchets » de la COPLER (dechets@copler.fr ou 04 26 24 10 04).

JARDIN DE LA CANTINE



Nous remercions les bénévoles qui cultivent le jardin ; les enfants mangent ainsi des produits sains à la cantine. Si vous avez du temps un lundi vers 10h, les jardiniers seront très heureux de votre participation.

Tout don est également possible, à partir du moment où les produits sont bruts. Ce jardin a plusieurs buts : manger sain et créer du lien entre les générations.



TRAVAUX

Plusieurs programmes de travaux sont prévus cette année : aux étangs, la berge sera refaite et la vanne changée. Des jeux seront bientôt mis en place (train avec toboggan et balançoires), une table de ping-pong, bancs et tables. Une chicane sera installée et testée rue d'Amplepuis. De nouveaux travaux pour sécuriser la carrière impasse du Val ont été entrepris. La rue de la République et le chemin des Oliviers seront la priorité pour la voirie.

PERMANENCE DU SAMEDI MATIN

Tous les samedis matin, de 9h à 11h, deux représentants du conseil municipal assurent une permanence à la mairie afin d'échanger avec les St Victoriens. N'hésitez pas à venir les rencontrer.

COMITÉ DES FÊTES



Fête patronale week-end des 06-07-08 mai, organisée par le Comité Des Fêtes

- ✓Vendredi 06 : concours mixte en doublette au boulodrome, organisé par La Boule Amicale
- ✓Samedi 07 : concours de pétanque au boulodrome, organisé par la Chasse

Les festivités du Comité Des Fêtes

- ✓Samedi 07 en soirée : Retraite aux flambeaux, récompense pour tous les enfants déguisés
- ✓Feu d'Artifice
- ✓Bal à la salle des fêtes

Des affiches seront mises dans tous les commerces, pour plus de détails sur le déroulement de cette fête.

Les forains seront présents tout le week-end.

SOU DES ÉCOLES



Le printemps pointant doucement le bout de son nez, l'envie de fleurir son jardin et de garnir son potager commence à se faire sentir.

C'est pourquoi Le Sou des Ecoles vous propose de nouveau **sa vente de PLANTS et FLEURS sur commande**, en partenariat avec les serres de Santille (Cours la Ville).

Les bons de commandes seront disponibles prochainement dans les commerces du village : Bar des Voyageurs, boulangerie, et épicerie.

Une fois remplis, ils pourront être déposés avec le règlement au bar des Voyageurs ou dans la boîte aux lettres du sou des écoles (place de l'église) **jusqu'au 4 Mai inclus**.

Les plants vous seront remis les 13 ou 14 mai (sur inscription) sous l'abri du bar des Voyageurs.

Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous porterez à cette vente, dont les bénéfices reviennent directement aux enfants de l'école.

MJC



Vous avez entre 70 et 80 ans, vous êtes en bonne santé, vous souhaitez vous entretenir et prévenir les chutes ? La MJC vous propose un atelier de préventions des chutes, animé par un professionnel de santé, pour une séance de 45min le **jeudi 23 juin de 11H**

à 11H45 à la salle des charpentes.

Au programme entretien articulaire, musculaire, travail de la coordination, double tâche, savoir se relever du sol, travail sensitif, équilibre,

Certificat médical obligatoire.

Tarif : séance à 2€ (gratuite pour les adhérents).

Inscription auprès de Chantal au 06.38.75.14.72

8 personnes maximum.

Atelier de lien familial autour du bien-être : massage, yoga...

Dimanche 27 mars de 10h à 11h30 à la salle des sports

Un moment magique en duo avec Bulle Positive animé par Céline Roussat. Créez votre binôme : parents-enfants, grands-parents petits-enfants, oncles-neveux, frères-sœurs... A partir de 6 ans.

Contact : Lise au 06.03.10.42.87 (2 € par binôme)

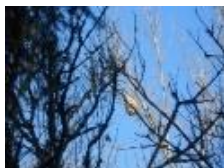
CHIENS ET CHATS



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics, à l'étang du Marranton et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. La commune a installé deux toutounettes : distributeurs de sacs plastiques réservés aux déjections au parc Dugoujard et au parc du Rhins. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€). Pour la sécurité de chacun, merci **de tenir vos chiens en laisse** lors de vos promenades.

Vos chats ne doivent pas divaguer dans le village. Merci de les garder à votre domicile et de les faire stériliser pour stopper l'augmentation de chats sauvages.

FRELONS ASIATIQUES



Si vous découvrez ou suspectez la présence de frelons asiatiques, (nids ou individus), prévenez la mairie au plus vite (04 74 64 06 18).

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée ; il est alors particulièrement dangereux.

DÉCLARATION DES RUCHES



La déclaration des ruches devra se faire obligatoirement sur le site MesDémarches (<http://mesdémarches.agricultures.pouv.fr>).

Pour les apiculteurs n'ayant pas d'accès internet, ils pourront le faire soit à la mairie soit en se procurant le Cerfa 13995*04 (à remplir, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 PARIS cedex15).

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Plan de formation au profit des agents de la commune

Le conseil municipal approuve le plan de formation du CDG 42 pour la période 2022-2024, au profit des agents communaux.

Débat sur la protection sociale complémentaire au profit des agents

Ce débat est prévu à l'article 4-III de l'ordonnance n°2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique et s'impose à toutes les collectivités et établissements publics, y compris ceux qui ont adhéré à la convention de participation pour le risque prévoyance. Elle prend la forme d'une présentation et d'un débat devant l'assemblée délibérante mais n'est pas soumis au vote, avant le 18 février 2022.

M. le Maire présente les enjeux de la protection sociale complémentaire, la compréhension des risques, fait le point sur la situation actuelle, présente le nouveau cadre avec obligation de participation à la prévoyance et à la mutuelle des agents et donne des chiffres nationaux et locaux.

Le conseil municipal prend acte de ce débat.

Approbation du règlement de formation 2022 - 2024

Monsieur le Maire présente le règlement de formation établi par le CDG 42, pour les collectivités de moins de 50 agents, pour la période 2022 – 2024.

Le conseil municipal :

- Approuve le règlement de formation 2022 – 2024 qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation
- Décide de compléter l'écart éventuel entre l'indemnisation du CNFPT et les frais réels engagés par l'agent dans la limite du plafond fixé à 17,50 € par repas
- Décide de prendre en charge une partie des frais pédagogiques liés au coût de la formation dans le cadre du compte personnel d'activité, à hauteur de 10 % des frais réels, dans la limite de 100 €

Questions diverses

André FESSY informe le conseil que, sur demande de la Mairie, la médaille d'honneur communale a été attribuée à M. DERIGON Alain, pour ses 20 ans en mairie de St Victor, par la Préfète de la Loire à la promotion du 1^{er} janvier 2022. Une petite cérémonie avec les membres du conseil et le personnel communal sera organisée prochainement.

Maryline BROSSETTE fait le point sur la situation COVID à l'école. De nombreux cas positifs sont encore dénombrés ; à ce jour, le personnel communal reste heureusement épargné. Le protocole au restaurant scolaire reste appliqué.

Patricia VEILLARD informe le conseil qu'une petite cérémonie est organisée le samedi 12 février 2022 à 11h, à la salle des charpentes, pour remettre leur écharpe aux jeunes conseillers. Les parents et le conseil sont conviés.



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022

Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. DURET Michel, qui vient remplacer Mme CORRIGER Lise, démissionnaire.

Approbation du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, pour le budget principal et les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Vote du Compte Administratif 2021

Budget Principal

Excédent de fonctionnement de 225 295,29 €

Excédent d'investissement de 191 092,49 € (après reprise des restes à réaliser)

Budget annexe assainissement

Excédent d'exploitation de 35 775,42 €

Excédent d'investissement de 99 722,08 €

Débat d'orientations budgétaires 2022

M. le Maire présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires 2022, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

Participation au fonctionnement du RASED

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Charlieu accueille au sein de son école publique un réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) avec une psychologue qui intervient dans toutes les écoles du canton de Charlieu.

Le Conseil Municipal décide de verser une aide de 140 € à la commune de Charlieu, au titre de sa contribution au réseau d'aide aux élèves en difficulté.

Programme LED 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de programme LED 2022.

La participation communale est évaluée à 14 122,69 €

Le conseil municipal approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Acquisition du restaurant des trois chênes

M. le Maire expose à l'assemblée que la proposition de prix a été acceptée par M. et Mme CHAGNY. La commission bâtiments a visité le tènement immobilier et envisagé les travaux d'aménagement.

Des devis vont être demandés très rapidement pour déposer les demandes de subventions.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour avancer sur ce dossier.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

* fait le point sur les dossiers COPLER et présente un tableau récapitulatif de tous les engagements et projets en cours.

Jacqueline CHARTIER informe que la remise des prix des maisons fleuries aura lieu le samedi 19 mars à St Jean la Bussière à partir de 14h30. Elle propose d'organiser un repas convivial entre les conseillers municipaux (date à fixer).

L'intégralité des comptes-rendus du conseil municipal est consultable sur le site Internet www.stvictorsurrhins.fr ou en mairie.